



CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'AUDIOVISUEL

Bilan
de la « Télévision du
savoir, de la formation
et de l'emploi »

LA CINQUIÈME

Année 2000

LES BILANS DU CSA

Bilan
de la « Télévision du
savoir, de la formation
et de l'emploi »

LA CINQUIÈME

Année 2000

S O M M A I R E

1 - Situation financière	13
2 - Programmation	23
3 - Pluralisme et honnêteté de l'information, déontologie des programmes	31
4 - Protection de l'enfance et de l'adolescence	35
5 - Œuvres audiovisuelles	38
6 - Œuvres cinématographiques	47
7 – Emissions d'accès au savoir et à la connaissance Emissions consacrées au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle	51
8 – Programmes destinés à la jeunesse	61
9 - Obligations spécifiques	65
10 - Publicité et parrainage	77
11 - La Cinquième sur le satellite	83

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel a auditionné le 19 juillet dernier Monsieur Marc Tessier, président directeur général de France Télévision, Madame Michèle Cotta, directrice générale de France 2, accompagnée de Monsieur Olivier Mazerolle, Monsieur Jean Réveillon, directeur général délégué, directeur de l'antenne de France 3, accompagné de Monsieur Hervé Brusini, Monsieur Jean-Pierre Cottet, directeur général de La Cinquième et Monsieur Daniel Goudineau ainsi que Madame Stéphanie Martin, pour examiner les bilans de France 2, France 3 et La Cinquième.

L'année 2000 a revêtu un caractère particulier avec la création par la loi du 1^{er} août de la holding et le changement d'actionnaires de ces trois chaînes nationales, l'Etat ayant transféré au groupe France Télévision la totalité de sa participation dans chacune d'elles.

Le chiffre d'affaires consolidé s'établit pour 2000 à 13,8 milliards de francs, en progression de près de 1,3 milliard (soit +10% par rapport à 1999). Le résultat net consolidé du groupe, largement positif en 2000, s'élève à 255 millions de francs, contre une perte de 213,4 MF en 1999. Les performances ainsi constatées ont permis au groupe de dégager une capacité d'autofinancement de 430 MF, d'autant plus remarquable que trois éléments auraient pu avoir une incidence majeure sur la situation financière de ces chaînes : le recul des recettes publicitaires lié à la réduction des écrans sur les trois chaînes ; la mise en place des 35 heures pour l'ensemble des chaînes et plus particulièrement pour France 3, la poursuite de la politique de rattrapage salarial; le coût d'acquisition de grands événements sportifs (Euro 2000 et JO de Sydney) pour France 2 et France 3, et dans le cas de cette dernière, la hausse des coûts de grilles régionales de plus de 134 MF, en raison de ses nouveaux objectifs de diffusion. Pour La Cinquième, l'année 2000 a été marquée par l'abandon du processus de fusion avec Arte France, qui a impliqué un processus de réorganisation des équipes en place et le transfert de la régie France Télévision Publicité.

La création de la holding a été accompagnée par le souci des trois chaînes de renouveler et d'harmoniser leur programmation et s'est donc traduite par des modifications substantielles de leurs grilles.

France 2 a réussi son pari, d'une part de réinvestir la fiction de prestige avec *La Bicyclette bleue*, *La Trilogie marseillaise*, *Sans famille* qui ont connu d'incontestables succès et d'autre part de renforcer les secondes parties de soirée avec des magazines attirant un public plus jeune. France 2 n'a pas connu de résultats aussi heureux sur l'avant-soirée et sur la rénovation de l'information, notamment avec la nouvelle formule du journal de 13 heures.

Parmi les différents objectifs poursuivis par **France 3**, le Conseil a tout particulièrement relevé son souci de :

- enrichir sa programmation destinée à la jeunesse, en créant un journal pour les enfants *A toi l'actua*, que le Conseil avait appelé de ses vœux et qui se révèle un vrai succès auprès des plus jeunes mais aussi du public familial;
- développer l'information de la mi-journée qui a été étoffée et rebaptisée le 12-14;
- renforcer sa mission régionale et de proximité avec une augmentation des programmes régionaux et d'émissions événementielles au plus près de la réalité et des préoccupations des français.

Pour **La Cinquième**, 2000 a marqué un tournant important depuis sa création avec le recentrage de sa programmation sur ses missions, par l'abandon progressif des fictions audiovisuelles et cinématographiques et l'accent mis sur les émissions de connaissance (75% de la programmation est composée de documentaires et de magazines), renforçant ainsi sa complémentarité avec les autres sociétés du secteur public.

Si la part d'audience cumulée des trois chaînes qui s'est élevée à 40,7 % montre une forte adhésion des téléspectateurs au pôle public, elle devrait également refléter le plus harmonieusement possible les différentes composantes du public de la télévision, en évitant qu'une classe d'âge se trouve sous-représentée.

*

* *

Chacune des trois chaînes a respecté de façon satisfaisante l'ensemble de ses obligations, qu'il s'agisse du pluralisme des temps de parole, de la protection de l'enfance ou des quotas de production et de diffusion des œuvres audiovisuelles et cinématographiques (cf tableau en annexe) ; néanmoins, le Conseil a relevé une dérive contraire à la réglementation sur la publicité et le parrainage, dans l'émission Télé Matin sur France 2 en fin d'année.

Concernant la protection de l'enfance, si l'application de la signalétique a été globalement satisfaisante, le Conseil a insisté pour que la protection de l'anonymat des mineurs en situation difficile soit particulièrement bien assurée.

La Cinquième a pris du retard dans la mise en œuvre d'une politique de sous-titrage de ses programmes, conforme à sa vocation de chaîne du savoir et de la formation. Lors de l'audition, le Directeur général de la chaîne a exprimé sa volonté de développer très fortement les sous-titrages des émissions, notamment des documentaires, l'objectif de 1800 heures devant être atteint dans les deux années à venir.

Quelques chiffres permettent de mesurer le poids de France Télévision dans le domaine de la création : en 2000, c'est 1,6 milliard que France 2, France 3 et La Cinquième ont investi dans la commande d'œuvres audiovisuelles européennes ou d'expression originale française dont 1,4 milliard dans des œuvres indépendantes. En cinéma, l'investissement du secteur public s'est élevé à 257,5 MF et a permis le financement de 51 longs métrages.

En fin d'audition, après être revenu sur les principes essentiels qui guident l'action de la holding, le Président de France Télévision a insisté sur la priorité donnée à l'information pour renforcer l'identité du service public, les tensions sur l'acquisition des droits sportifs, des films et des séries étrangères qui conduiront le groupe à recourir davantage encore aux talents de la création française. Enfin, Marc Tessier a assuré que les meilleurs efforts étaient poursuivis en matière de gestion des ressources humaines, face à une augmentation de 5,4% des effectifs permanents des trois chaînes par rapport à 1999 et de près de 10% des charges de personnel.

**TABLEAU DES OBLIGATIONS
ET ENGAGEMENTS QUANTITATIFS**
Année 2000

OBLIGATIONS / ENGAGEMENTS	RÉALISATION	
I. DIFFUSION	2000	Rappel 1999
Cinéma	51 films	52 films
Ensemble de la diffusion		
Europe (minimum)	100 %	98 %
EOF (minimum)	98 %	98 %
Œuvres audiovisuelles		
Ensemble de la diffusion		
Europe (minimum)	80,9 %	79,4 %
EOF (minimum)	65,9 %	61,2 %
Jeunesse	910h 44	1 143h 54

II. PRODUCTION	2000	<i>Rappel 1999</i>
Œuvres audiovisuelles		
15% du chiffre d'affaires à la commande d'œuvres EOF	15,67 % 113,88 MF	15,16 % 100,102 MF
10% du chiffre d'affaires à la commande d'œuvres indépendantes	13 % 94,473 MF	11,38 % 75,134 MF

1 - Situation financière

1 – Présentation du groupe France Télévision

La création du nouveau groupe audiovisuel public France Télévision dans le cadre de la loi du 1^{er} août 2000 constitue sans nul doute une évolution majeure pour les sociétés nationales de programmes France 2, France 3 et La Cinquième.

. La constitution de la holding

L'année 2000 a ainsi été marquée par le changement d'actionnaire de ces trois chaînes publiques, l'Etat ayant transféré à France Télévision la totalité de sa participation dans chacune d'elles en septembre 2000. La réorganisation du groupe a par ailleurs conduit chacune de ses trois composantes à transférer la quasi-totalité de ses filiales et participations vers la nouvelle société-mère France Télévision SA, par arrêté le 29 décembre 2000.

Ces réaménagements ont enfin permis aux différentes sociétés dépendant de France Télévision de recruter de nouvelles équipes, tout en conservant les principales directions en place (cf. Annexe 1 sur le management du groupe France Télévision).

La structure du pôle audiovisuel public mise en place par la holding permet de rendre compte de l'organisation de France Télévision telle qu'elle apparaît suite aux transferts d'actifs réalisés. Le groupe comprend donc désormais la holding France Télévision SA, société-mère du groupe, et l'ensemble de ses filiales et participations, dont la liste est établie par types d'activités et de métiers (cf. Annexe 2 sur la nouvelle structure du groupe).

. Les résultats consolidés du groupe

En examinant les comptes consolidés du groupe France Télévision pour l'exercice 2000, le Conseil a pour la première fois l'occasion de rendre compte de l'activité de l'ensemble des sociétés réunies au sein du pôle audiovisuel public et de la mise en place effective de la holding telle que l'ont voulue les pouvoirs publics.

L'amélioration sensible de la situation économique de France Télévision en 2000 est liée au redressement du résultat d'exploitation, qui s'explique essentiellement par l'accroissement des ressources publiques des trois chaînes nationales et par la maîtrise de leurs dépenses de fonctionnement.

Le **chiffre d'affaires consolidé** s'établit pour 2000 à 13,8 milliards de francs, en progression de près de 1,3 milliard, soit **+10%** par rapport à 1999. Au total, les produits d'exploitation (14,5 MdsF) enregistrent une augmentation plus rapide sur l'année, de près de 1,6 milliard (+12,3%), que les charges d'exploitation (plus de 14,2 MdsF), en hausse de plus d'un milliard (+8,3%).

Il en ressort un **résultat d'exploitation** bénéficiaire de **260,3 MF** pour l'ensemble du groupe, contre une perte de -238,3 MF enregistrée en 1999. Le **résultat net consolidé**, largement positif en 2000, dégage un **bénéfice de 255 MF**, contre une perte reconstituée de -213,4 MF l'année précédente.

Les performances du groupe lui ont permis de dégager une **capacité d'autofinancement de 430 MF** sur l'année 2000. Notons que ces nouvelles ressources financières viendront compléter la dotation en capital de 1 milliard de francs dont le principe a été confirmé par le gouvernement le 29 mars 2001.

Compte de résultat consolidé simplifié de France Télévision
(en MF)

	1999	2000	Evolution
CHIFFRE D'AFFAIRES	12 534,2	13 790,4	10 %
Redevance	6 994,1	8 263,6	18,2 %
Publicité et parrainage	4 806	4 623,4	- 3,8 %
Autre chiffre d'affaires	734,1	903,4	23,1 %
Autres produits d'exploitation	400,9	733,1	82,9 %
Total Produits d'exploitation	12 935,1	14 523,5	12,3 %
Consommations externes	7 624	8 346,3	9,5 %
Impôts et taxes	988,2	1 015	2,7 %
Charges de personnel	3 162,1	3 479	10 %
Autres charges d'exploitation	1 399,1	1 422,9	1,7 %
Total Charges d'exploitation	13 173,4	14 263,2	8,3 %
RESULTAT D'EXPLOITATION	- 238,3	260,3	209 %
Résultat financier	- 136,6	- 143,2	- 4,8 %
Résultat exceptionnel	90,2	166,3	84 %
Résultat consolidé global	-228	258,9	214 %
RESULTAT NET consolidé part du groupe	- 213,4	255	219 %

Source : France Télévision (extrait du rapport annuel 2000, disponible fin juillet 2001)

. Le coût des grilles de programmes

Enfin, le **coût de grille** global du groupe France Télévision s'établit à **8,6 milliards de francs** en 2000, dont les différentes composantes s'élèvent respectivement à plus de 4 milliards pour France 2 comme pour France 3 et à plus de 430 MF pour la Cinquième.

La répartition de ces charges traduit clairement l'augmentation sensible du **coût des programmes sportifs**, du fait de la couverture de l'Euro 2000 et des Jeux Olympiques de Sydney (respectivement +55% et +71% pour France 2 et France 3). L'évolution et la répartition des coûts de grille par sociétés et par types de programmes sont présentées dans le tableau suivant.

Evolution et répartition du coût de la grille (en MF)

	1999	2000	Evolution
FRANCE 2	3 898,5	4 063,7	4,2 %
Dont Sports	460,4	715	55 %
FRANCE 3	3 942,8	4 136,3	4,9 %
Dont Sports	251,1	428,5	71 %
LA CINQUIEME	421,2	441,3	4,8 %
TOTAL COUT DE GRILLE	8 262,5	8 641,3	4,6 %

Source : France Télévision

2 – Situation financière de La Cinquième

Le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel a donc dressé un premier bilan de la situation de France Télévision, dont le Président s'est particulièrement attaché à la politique de **redressement financier** du groupe, politique qui paraît désormais bien engagée pour chacune des sociétés nationales de programmes.

. Les comptes sociaux de France 2, France 3 et La Cinquième

Les comptes de résultat des trois chaînes publiques France 2, France 3 et La Cinquième pour l'année 2000 ont été simplifiés et synthétisés dans le tableau suivant.

Comptes de résultat simplifiés de l'exercice 2000
(en MF)

	FRANCE 2	FRANCE 3	LA CINQUIEME
CHIFFRE D'AFFAIRES	6 143,3	6 381	803,2
Redevance	3 406,7	4 122	734,8
Publicité et parrainage	2 646,9	1 737,7	59,6
<i>Autres produits d'exploitation</i>	3 289,8	2 037,7	540,6
Total Produits d'exploitation	9 433,1	8 418,7	1 343,8
Total Charges d'exploitation	9 226,3	8 455	1 317,1
RESULTAT D'EXPLOITATION	206,8	- 36,3	26,7
<i>Produits financiers</i>	51	38,9	7,5
<i>Charges financières</i>	18,8	15,1	4,2
Résultat financier	32,2	23,8	3,4
<i>Produits exceptionnels</i>	285,1	515,5	42,8
<i>Charges exceptionnelles</i>	462,6	484,8	72
Résultat exceptionnel	- 177,5	30,8	- 29,2
Impôt sur les bénéfices	0,2	- 1,5	0,4
RESULTAT NET 2000	61,3	19,7	0,4

Source : France Télévision (extrait du rapport annuel 2000, disponible fin juillet 2001)

. Présentation des résultats de La Cinquième pour 2000

L'exercice 2000 s'est inscrit pour La Cinquième dans un contexte bien particulier, marqué par l'abandon du processus de fusion avec **Arte France** et par l'intégration de la société au sein du groupe France Télévision. La nouvelle équipe de direction, nommée en septembre 2000, a alors engagé un processus de **réorganisation des équipes** en place et s'est attachée à faire aboutir les chantiers restés en suspens.

Ainsi, le contrat de régie que La Cinquième négociait avec **France Télévision Publicité** a été finalisé et, concernant l'activité de la **Banque de Programmes et de Services (BPS)**, les litiges opposant La Cinquième à ses sociétés prestataires de services, qui avaient conduit à une interruption du service en juillet 2000, ont été résolus dans le cadre d'une économie maîtrisée.

La gestion de la chaîne, née en 1995, a permis à la « Télévision du Savoir, de la Formation et de l'Emploi » de dégager de nouvelles marges de manœuvre grâce à l'amélioration de ses **ressources propres** et à la réalisation d'**économies** sur ses dépenses de fonctionnement, malgré la hausse sensible des charges supportées.

Les **produits d'exploitation** de La Cinquième s'élèvent ainsi à **1,3 milliard de francs**, en hausse de près de 116 MF par rapport à 1999 (+9,4%). En croissance légèrement plus rapide mais sur un montant moindre, les **charges d'exploitation** passent de 1,2 à 1,3 milliard de francs. Cette progression de près de 120 MF en 2000 (+10%) est liée en bonne partie à l'évolution du coût de grille, établi à **441,3 MF** (+4,8%).

Au total, le **résultat d'exploitation** se réduit pour s'établir à 26,7 MF (contre 30,5 MF en 1999), tandis que le **résultat net** reste stable à 0,4 MF par rapport à l'an passé (près de 444 KF contre 405 KF en 1999).

Evolution des résultats de La Cinquième sur 6 ans
(en MF)

LA CINQUIEME	1995	1996	1997	1998	1999	2000	Δ 1999 / 2000
Part d'audience	1,3 %	1,6 %	1,7 %	1,9 %	1,9 %	1,8 %	- 0,1
Effectif moyen permanent	118	132	137	163	173	194	12,1 %
CHIFFRE D'AFFAIRES	314,4	495,4	628,4	699,7	771,7	803,2	4,1 %
Produits d'exploitation	1 082,5	1 449,7	1 260,3	1 247,8	1 227,9	1 343,8	9,4 %
Charges d'exploitation	1 048,1	1 440,2	1 278,6	1 209,2	1 197,4	1 317,1	10 %
Résultat d'exploitation	34,4	9,5	-18,3	38,6	30,5	26,7	- 12,5 %
Résultat financier	22,7	11,3	3,2	1,1	2,3	3,4	78 %
Résultat exceptionnel	9,6	- 8,3	- 3,5	- 30,3	- 32,3	- 29,2	- 9,6 %
RESULTAT NET	41,3	7,8	- 18,6	9,4	0,4	0,4	-

Source : CSA / France Télévision

Année de transition avec la création de la holding, l'année 2000 a vu la mise en place de synergies et de complémentarités dans la gestion et la programmation des trois chaînes publiques constitutives de France Télévision, qui connaîtront leur plein développement en 2001 et dans les années à venir.

Organigramme de
LA CINQUIEME

CONSEIL D'ADMINISTRATION	
Marc TESSIER - Président	
Représentants du Parlement	
Bruno BOURG BROC - Député	
Pierre LAFFITTE - Sénateur	
Représentants de l'État	
Christian PHELINE - Directeur du Développement des Médias	
Charles LANTIERI - Sous-directeur à la Direction du Budget	
Personnalités qualifiées nommées par le CSA	
Rony BRAUMAN - Chercheur à la Fondation Médecins Sans Frontières	
Représentants des Salariés	
Jean-Marc MERRIAUX François CHRETIEN	
LA DIRECTION	
Marc TESSIER - Président	
Jean-Pierre COTTET - Directeur Général	
Daniel GOUDINEAU - Directeur Général délégué	
Geneviève GIARD - Directrice de l'antenne et des programmes	
Marie-Anne BERNARD - Directrice des programmes	
Anita BETHUNE - Directrice de la programmation	
Annick MENTHILLER - Directrice de la production	
Jacques BOUZERAND - Directeur de la communication	
Catherine FABIAN-SAUTTER - Directrice des ressources humaines	
Alain PEYREBRUNE - Directeur des techniques	
Jacqueline BAUDRIER - Présidente du Comité d'orientation des programmes	

2 - Programmation



CARACTERISTIQUES DE LA PROGRAMMATION

Décret n° 95-71

Préambule

Le cahier des missions et des charges de La Cinquième affirme clairement sa triple mission :

- acquisition par tous les publics des connaissances ;
- accession à l'univers du travail ;
- insertion dans la société contemporaine.

Année d'abandon du processus de rapprochement avec Arte et d'intégration à la holding France Télévision, 2000 a marqué un tournant important depuis la création de La Cinquième qui a manifesté, au travers de la nouvelle grille de septembre 2000, son souci de recentrer sa programmation sur ses missions et de renforcer sa complémentarité avec les autres sociétés du secteur public.

Concrètement, ces choix éditoriaux l'ont conduite à renoncer à la programmation de fictions audiovisuelles et cinématographiques qu'elle avait mise en place dès ses débuts. Néanmoins, la plupart des changements annoncés par la chaîne ne trouveront leur expression à l'antenne qu'en 2001.

Evolution de la grille

Les nouvelles émissions

Deux axes ont été privilégiés par la chaîne :

- le premier consiste à mettre l'accent sur le décodage des différents thèmes abordés, sur le modèle d'une des émissions phares de la chaîne, *Arrêt sur images* présenté par Daniel Schneidermann.

- Le deuxième axe s'articule autour de la programmation de **fin de semaine**.

Un soin tout particulier a été apporté aux émissions du samedi et du dimanche en faisant notamment appel à des "signatures" prestigieuses (confirmation de l'émission *Ripostes* confiée en 1999 à Serge Moati, arrivée de nouveaux journalistes comme Yves Calvi).

Ces deux objectifs ont conduit la chaîne à mettre à l'antenne de nouvelles émissions programmées le *week-end* et destinées à donner les clés pour

comprendre des thèmes aussi variés que l'actualité avec une émission *Expertises* confiée à Yves Calvi et mise à l'antenne à compter du 16 septembre, le cinéma, le dimanche avec en début d'après-midi une émission *Première séance*, proposant une approche décalée et artistique du cinéma mais aussi la gastronomie au cours de laquelle le critique gastronomique Jean-Louis Petitrenaud permet de découvrir des spécialités culinaires et produits typiques de chaque région de France.

En semaine, du mardi au vendredi, la chaîne a également restructuré la tranche de 18 h autour de magazines qui se proposent là encore de décrypter l'actualité : le mardi, *Mise au point*, présenté par le journaliste Frédéric Courant, est plus particulièrement consacré aux faits de société ; le mercredi, *Correspondance*, présenté par Mady Trassi ambitionne d'être un véritable magazine européen, à travers la personnalité d'un invité qui décrypte le thème de la semaine ; le jeudi, le magazine *Qu'en pensez-vous*, animé par Annie Lemoine dont le principe était de faire réagir des citoyens à des questions d'actualité n'a donné lieu qu'à deux numéros; enfin, le vendredi, *Le bonheur est dans le pré*, présenté par Thierry Guillaume, donne la parole à d'heureux anonymes à travers toute la France.

Si la chaîne privilégie les émissions de savoir, elle ne renonce pas pour autant à faire appel à des programmes de divertissement comme les jeux dont le principe repose toujours sur l'évaluation des connaissances (ex : *Légal pas légal*, qui évalue les candidats sur leurs connaissances juridiques).

Les autres modifications

Elles constituent plus des retouches de la grille que de véritables bouleversements. La structuration de la grille avec un regroupement des émissions thématiques demeure.

Depuis 1999, la chaîne a avancé sa prise d'antenne à 3 heures du matin avec jusqu'à 5h30 des rediffusions des émissions de la veille (*Les Ecrans du Savoir*, *L'Art du 7ème jour* et des documentaires).

Les Amphis de La Cinquième, case de diffusion destinée au téléchargement de cours universitaires, commencent à 5h30. Après un cours de langue

viennent des dessins animés pour les enfants (de 7h à 8h10) présentés dans l'émission *Debout les zouzous*. Celle-ci, qui s'adresse aux 2-5 ans et qui était réservée jusque-là aux samedi et dimanche, a été étendue à l'ensemble de la semaine en remplacement de *Ça tourne Bromby*. Leur succède *Le Journal de l'Histoire*, présenté par G. Durand, proposé jusqu'à la rentrée de septembre 2000 les samedi et dimanche à 6h30 et étendu à compter du 2 octobre tous les jours à 8h10.

Au cours de la matinée, sont diffusés *Les Ecrans du Savoir*, composés d'émissions pédagogiques, puis de 10h à 11h30 des documentaires ou magazines comme *Droit d'auteurs* ou *Arrêt sur images* (le jeudi).

En milieu de journée, après un documentaire animalier (à 11h25) et un documentaire de découverte, sont placés *Cellulo*, émission composée de dessins animés, un autre documentaire puis *Le Journal de la Santé*. L'après-midi commence par un jeu de connaissances (*100% Question*) à 14h05.

Ensuite, la case *La Cinquième rencontre* propose un documentaire suivi d'une discussion en plateau. Chaque journée est consacrée à un thème différent (le lundi : économie et emploi ; le mardi : société et justice ; le jeudi : santé et sciences et le vendredi : famille et école). Le mercredi est proposée à cet horaire *En juin ça sera bien*, émission de divertissement destinée aux adolescents.

Les lundi, mardi, jeudi et vendredi, est programmé un documentaire de 16h à 16h30. Le lundi, lui succède un film précédé d'une courte présentation. Les mardi, jeudi et vendredi, des émissions pédagogiques trouvent leur place de 16h30 à 17h30 auxquelles s'enchaînent un module du jeu *100% question* et à 18h les magazines de décryptage décrits ci-dessus. Enfin, à 18h30, un documentaire animalier permet de toucher un public plus large pour assurer la transition avec Arte, dont la prise d'antenne est à 19h.

*

* *

Si au dernier trimestre de l'année 2000, La Cinquième a souhaité traduire dans sa grille sa nouvelle place au sein de la holding France Télévision, par de nouvelles orientations éditoriales et par la recherche de synergies avec les autres sociétés publiques, ce n'est qu'au cours de l'année 2001, que les changements opérés trouveront leur pleine expression dans la programmation de la chaîne.

Structure des programmes

En 2000, La Cinquième a proposé **5 852 heures 53 minutes** de programmes, volume en hausse de 2,3 % par rapport à l'année précédente qui se répartit comme suit :

Genre de programmes	Volume horaire	Rappel 1999
INFORMATION/EMISSION DE SERVICE dont 1h 09 pour la jeunesse	13h 16 0,2 %	0,3 %
DOCUMENTAIRES/MAGAZINES dont 290h 33 pour la jeunesse	4 387h 13 75 %	72,3 %
FICTION CINEMATOGRAPHIQUE dont 40h 57 pour la jeunesse	141h 56 2,4 %	2 %
FICTION TELEVISUELLE dont 542h 47 pour la jeunesse	645h 33 11 %	13,6 %
DIVERTISSEMENT/MUSIQUE/SPECTACLE dont 0h 50 pour la jeunesse	278h 57 4,8 %	4,1 %
SPORT	--	--
AUTRES EMISSIONS (dont publicité)	213h 13 3,6 %	3,5 %
AUTRES ELEMENTS (dont bandes-annonces) dont 34h 13 pour la jeunesse	172h 45 3 %	4,2 %

(Source CSA - Direction des Programmes)

La spécificité de la chaîne transparaît à la lecture de la ventilation par genres de ses programmes. Par la prépondérance des magazines et documentaires, la faible part de la fiction télévisuelle, l'absence de retransmissions sportives et la quasi inexistence de l'information, la structure des programmes de La Cinquième exprime bien la particularité de cette chaîne hertzienne dont l'offre

n'est pas généraliste mais structurée autour d'une thématique privilégiant les connaissances et l'acquisition des savoirs et des métiers.

Cette dimension thématique de La Cinquième est évidente lorsque l'on considère l'écart entre les deux premiers genres proposés par la chaîne. 64 points séparent en effet les documentaires et les magazines qui occupent la première place de la fiction placée à la seconde.

Les documentaires et magazines ont encore accru leur poids. Avec une offre supplémentaire de 250 heures, ils enregistrent une hausse de 6 %. Représentant désormais les $\frac{3}{4}$ de la programmation de la chaîne, les documentaires et magazines ont vu leur part progresser de 2,7 points.

La fiction télévisuelle a connu un net repli avec 130 heures de moins diffusées (-16,8 %) par rapport à l'année précédente. Elle est passée de 775 heures 35 minutes en 1999 à 645 heures 33 minutes en 2000. Même si elle reste toujours présente sur l'antenne de La Cinquième et reste le deuxième genre le plus proposé par la chaîne, en raison principalement des œuvres d'animation qui représentent à elles seules, 77,1% de la fiction télévisuelle, cette dernière ne représente plus que 11 % des programmes diffusés. Cette baisse de 2,6 points en structure s'explique notamment principalement par l'arrêt de séries américaines proposées quotidiennement en 1999 (*Alf*, arrêtée le 14 janvier 2000 et *Daktari* dont le dernier épisode a eu lieu le 28 juin 2000) et dans une moindre mesure par la disparition en novembre, d'une case de téléfilms le samedi après-midi.

L'offre de divertissement, musique, spectacle, catégorie un peu hétéroclite, qui regroupe tant les retransmissions de théâtre que les jeux, connaît une hausse de 45 heures (+19 %) en raison notamment du lancement d'un nouveau jeu : *Légal pas légal* à compter du 18 juin 2000 ; par ailleurs, la chaîne à compter du 20 juin a adapté l'un des deux modules quotidiens du jeu *100% Question* à un public d'adolescents et l'a rebaptisé *100% Question spécial junior*, puis à compter du 12 septembre, *100% Question spécial 2^e génération* .

Quant au **cinéma**, il dispose d'une case de diffusion de long métrage : le lundi après-midi à 16h30. Les films y sont diffusés après une courte présentation lors d'un plateau regroupant un critique de cinéma et une actrice ou réalisatrice ayant un lien avec le film diffusé.

AUDIENCE

En 2000, la part d'audience moyenne, calculée sur les initialisés (4 ans et plus) et dans les tranches horaires 6h45-19h s'est établie à 4,1% contre 4,6% en 1999. Après une progression continue depuis la création de la chaîne, l'année 2000 enregistre une baisse des performances.

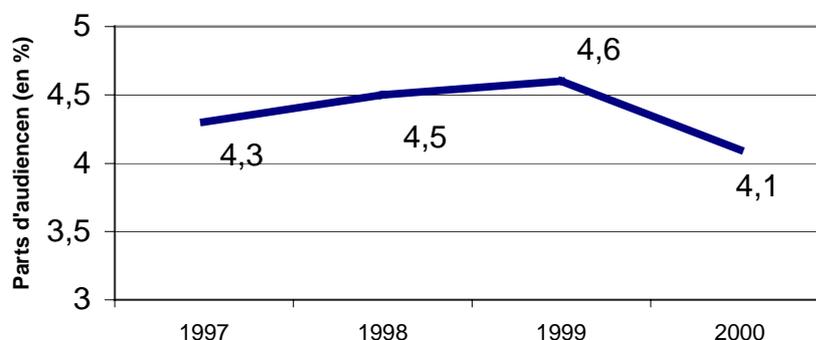
Une des causes de cette baisse peut être purement mécanique et due à l'intégration des foyers abonnés à une offre numérique dans le panel Médiamétrie fin février 2000, les comportements de ces foyers étant sensiblement différents.

De plus, les chaînes thématiques offrent de plus en plus une programmation proche des thèmes de La Cinquième et captent donc une partie de son public potentiel.

Part d'audience en %

Tranche horaire 6h45-19h	4 ans et + initialisés Arte
1998	4,5
1999	4,6
2000	4,1

Evolution des parts d'audience



Taux moyen d'audience en %

Tranche horaire 6h45-19h	4 ans et + initialisés Arte
1998	0,5
1999	0,5
2000	0,5

L'analyse de l'évolution du taux d'audience de La Cinquième conduit à relativiser la baisse de 0,5 point de la part d'audience entre 1999 et 2000 puisque sur cette période l'audience de la chaîne est restée stable à 0,5 point.

Malgré le handicap d'une diffusion exclusivement en journée, La Cinquième attire un public légèrement plus CSP+ que la télévision et les chaînes de service public, mais aussi plus urbain. Ce dernier point est pour partie un effet de la configuration de son initialisation.

L'audience de la chaîne varie très sensiblement selon les tranches horaires, dépendant tant de l'attractivité propre des programmes que des performances des chaînes concurrentes.

Deux tranches sont particulièrement en retrait : les programmes pour enfants *Debout les zouzous* le matin et *Cellulo* en milieu de journée qui fonctionnent mal sur la cible plutôt adultes. En revanche, les documentaires du samedi ainsi que la case *L'Art du 7è jour*, le magazine *Carte postale gourmande* et *Le Sens de l'Histoire* le dimanche constituent des points forts de la grille.

3 . Pluralisme et honnêteté de l'information, déontologie des programmes

Article 2

**Honnêteté et pluralisme
des programmes**

Malgré les assurances données par la chaîne, lors de l'examen du bilan de l'année 1999, pour la transmission des temps de parole des invités politiques sur l'antenne, le Conseil n'a pas reçu de tels relevés pour l'année 2000.

4 . Protection de l'enfance et de l'adolescence

CLASSIFICATION DES PROGRAMMES ET SIGNALÉTIQUE

Nécessité d'une campagne d'information sur la signalétique

Le Conseil a fait part à l'ensemble des chaînes hertziennes des résultats de deux études commandées à Médiamétrie, l'une relative à la perception par les parents de la signalétique jeunesse et l'autre à l'audience des programmes signalisés. Il leur a demandé de réfléchir aux moyens de renforcer l'information des parents sur le dispositif de la signalétique et leur vigilance par rapport aux programmes regardés par les plus jeunes. Une réunion a eu lieu notamment le 21 septembre 2000. Lors de cette réunion l'ensemble des diffuseurs s'est engagé à mettre au point une campagne d'information centrée sur le système de gradation de la signalétique afin d'éviter la sous-estimation de la signification d'alerte du sigle bleu qui marque le second degré dans la classification des programmes.

Cette campagne sur la signalétique a été diffusée sur toutes les chaînes hertziennes au mois d'avril 2001.

Décret n° 95-71

Article 3

Respect de la personne humaine

Le Conseil n'a pas observé de manquements en matière de protection de l'enfance et de l'adolescence. Toutefois le Conseil s'est entretenu avec La Cinquième, lors d'une réunion le 22 juin 2001, de l'ensemble des questions relatives à la signalétique des programmes et notamment de la campagne de sensibilisation à la signalétique à laquelle la chaîne a participé.

5. Œuvres audiovisuelles



DIFFUSION

Décret 95-71

Article 18

Décret 90-67

Quotas de diffusion

Seuils minima : EOF : 40% / Europe : 60%

Les œuvres audiovisuelles diffusées en 2000 représentent un volume horaire global de **3 817 heures 04 minutes** - soit **65,2 %** - du programme total (cf. annexe 2).

Les œuvres audiovisuelles d'expression originale française représentent **65,9 %** des œuvres audiovisuelles (2 517h 04 minutes).

Les œuvres audiovisuelles d'origine européenne représentent **80,9%** des œuvres audiovisuelles (3 087h 19min).

Origine des œuvres diffusées en 2000

	2000	<i>Rappel 1999</i>
Œuvres d'expression originale française	65,9 %	61,2 %
Œuvres européennes	80,9 %	79,4 %

On relèvera qu'en 2000, la part des œuvres audiovisuelles d'expression originale française et celle des œuvres européennes, déjà prépondérante, ont encore augmenté (respectivement de 4 points et 1,9).

Ces œuvres audiovisuelles se répartissent comme suit dans les différents genres de programmes :

ŒUVRES AUDIOVISUELLES	3 817h 04	100 %
Magazines et documentaires	3 048h 54	79,9 %
Fiction cinématographique (courts métrages)	58h 30	1,5 %
Fiction télévisuelle (dont 485h 01d'animation)	645h 33	16,9 %
Divertissement, musique, spectacle	61h 32	1,6 %
Éléments de programmes (interlude)	2h 35	0,1 %

Les **documentaires** constituent la principale composante des œuvres audiovisuelles avec 57,7 % (soit 2 203h 25min).

Leur origine est très diversifiée : 83,2 % proviennent de l'Europe et la France y contribue pour plus des trois quarts. Mais d'autres pays complètent l'offre : l'Angleterre, grand producteur de documentaires pour 17 %, l'Allemagne (3,7 %), l'Espagne (1,4 %) ainsi que l'Italie, les Pays-Bas, la Suède, le Danemark et la Belgique pour des volumes plus faibles.

Quant aux autres pays hors Europe, les Etats-Unis sont l'un des premiers fournisseurs avec 52,2 % suivis de l'Australie (22,1 %), du Canada, du Japon et de la Nouvelle-Zélande.

S'agissant de la **fiction télévisuelle**, l'examen de sa composition met en évidence la place prépondérante de l'animation. Plus des trois quarts de l'offre de fiction de la chaîne sont composés d'œuvres d'animation, diffusées principalement dans les tranches horaires destinées aux enfants (*Ça tourne Bromby, C'est le goûter*).

Répartition de la fiction (ensemble)

Feuilleton	3h 53	0,6 %
Série	112h 35	17,4 %
Téléfilm	29h 04	4,5 %
Animation	497h 25	77,1 %
Emission scénarisée	2h 36	0,4 %
Ensemble	645h 33	100 %

Si l'on examine maintenant l'origine de production de la fiction, on constate que la part des œuvres européennes dépasse à nouveau celle de la fiction américaine et devient majoritaire dans l'offre de fiction, sans retrouver toutefois le volume horaire ni la part observée en 1997.

Origine de la fiction télévisuelle (ensemble)

	1997		1998		1999		2000	
Europe	540h 26	53,7%	319h 31	46,9%	345h 52	44,6%	323h 22	50,1%
Etats-Unis	424h 21	42,2%	266h 10	39,1%	373h 08	48,1%	279h 03	43,2%
Autres pays	41h 04	4,1%	95h 20	14%	56h 35	7,3%	43h 08	6,7%
Ensemble	1005h 52		681h 01		775h 35		645h 33	

La part des fictions d'expression originale française a légèrement augmenté en 2000 par rapport à 1999. Elles représentent 34,1 % de l'ensemble de la fiction diffusée (220h 20min) contre 190h 49min en 1999 où elles atteignaient 24,6 % de l'ensemble de la fiction.

Un peu plus d'un tiers des œuvres d'animation (37,3 %) est d'expression originale française et 57,7 % sont d'origine européenne. On notera toutefois que si la part des œuvres EOF a progressé de 7 points par rapport à l'année précédente, la part des œuvres européennes, bien que toujours majoritaire, connaît un net recul puisqu'elle représentait 62,8 % de l'animation diffusée en 1999. La diminution des œuvres européennes a bénéficié aux œuvres

américaines qui représentent à nouveau un tiers de l'animation diffusée, proportion qu'elles atteignaient en 1998.

Répartition des fictions EOF

Feuilleton	-	-
Série	5h 51	2,6 %
Téléfilm	26h 08	11,9 %
Animation	185h 46	84,3 %
Emission scénarisée	2h 35	1,2 %
Ensemble	220h 20	100 %

PRODUCTION AUDIOVISUELLE

L'examen de la contribution de La Cinquième à la production audiovisuelle pour l'exercice 2000 porte successivement sur le montant global des investissements de la chaîne à la production audiovisuelle d'expression originale française, sur la part consacrée à la production indépendante et enfin sur le respect de ses engagements prévus dans son cahier des missions et des charges.

Contribution globale à la production d'œuvres EOF

Décret n° 90-67 modifié

Article 9

En 2000, la chaîne a choisi de bénéficier du régime général qui l'oblige à consacrer 15 % de son chiffre d'affaires à la commande d'œuvres d'expression originale française, les achats de droit d'œuvres d'expression originale française inédits sur la chaîne pouvant représenter 2 % du chiffre d'affaires. En revanche, compte tenu des horaires de diffusion de La Cinquième, l'obligation de diffuser 120 heures d'œuvres d'expression originale française ou européennes inédites en clair dont la diffusion débute entre 20h et 21h ne lui est pas appliquée.

	Volume Horaire	Volume financier (en MF)	en % du CA
Coproductions et préachats			
Documentaire	231h 11	78,056	
Magazine	69h 07	28,115	
Animation	12h 58	6,624	
Spectacle	4h 46	0,771	
Fiction	0h 26	0,295	
Programmes courts	0h 04	0,019	
TOTAL GENERAL	318h 32	113,88	15,67 %

Chiffre d'affaires de 1999 **726,705 MF**
(110,785 M€)
15 % du chiffre d'affaires
109,006 MF **(16,618 M€)**

En consacrant **113,88 MF (17,378 M€)** à des commandes d'œuvres EOF, soit **15,67 %** de son chiffre d'affaires de l'année précédente, la société a respecté son obligation (cf. annexe 3).

La chaîne n'a pas consacré d'investissements à des achats d'œuvres d'expression originale française en première diffusion en 2000, en conformité avec le régime général auquel La Cinquième est assujettie. L'essentiel de la production audiovisuelle de la chaîne réside dans les commandes de documentaires (68,5 % de son investissement global) et de magazines (25 %).

Le Conseil relève que la contribution globale de La Cinquième a augmenté par rapport à 1999 où la chaîne avait consacré 100,102 MF. Ceci est dû pour une part, à l'augmentation de son chiffre d'affaires et d'autre part, à un effort d'investissement et de financement dans les œuvres audiovisuelles.

Production indépendante

Décret n° 90-67 modifié

Articles 10 et 11

Jusqu'au 1^{er} août 2000, seul l'Institut National de l'Audiovisuel (INA) qui détenait 5 % du capital de La Cinquième, n'était pas considéré comme indépendant.

Après cette date, et à l'occasion de la constitution de la holding France Télévision, l'INA est sorti du capital de La Cinquième devenant de fait une société de production considérée comme indépendante.

Pour l'année 2000, l'obligation de commandes indépendantes s'élève à 72,67 MF.

	Œuvres indépendantes EOF		Œuvres non indépendantes EOF		Total en MF
	En MF	En % du CA	En MF	En % du CA	
1 ^{er} CRITERE : PRODUCTEUR DELEGUE INDEPENDANT DE LA CHAINE AU SENS CAPITALISTIQUE	113,580	15,63	0,300	0,04	113,880
2 ^{eme} CRITERE : PRODUCTION EXECUTIVE DE L'ŒUVRE EXTERIEURE A LA CHAINE	112,798	15,52	1,082	0,15	113,880
3 ^{eme} CRITERE : LIMITATION DE LA DUREE DES DROITS A 5 ANS (7 ANS LORSQUE PLUSIEURS CHAINES PARTICIPENT A SON FINANCEMENT)	95,673	13,17	18,207	2,51	113,880
TOTAL : COMMANDES RESPECTANT L'ENSEMBLE DES CRITERES	94,473	13,00	19,407	2,67	113,880

En consacrant **94,473 MF** (14,4 M€) aux commandes indépendantes, soit **13 %** de son chiffre d'affaires de l'année précédente, la chaîne a respecté l'obligation de 10 % minimum.

Compte tenu d'un contrat de coproduction avec l'INA signé avant la date du 1^{er} août 2000, une seule commande (*Un été au pays*) a été retenue comme non indépendante dans le bilan de La Cinquième en 2000 pour un montant de 300 000 F.

Autres obligations prévues dans le cahier des charges

Article 20

Limitation du recours aux moyens propres de production

L'obligation de la chaîne concernant l'utilisation des moyens propres de production a été exprimé, selon son rapport d'exécution, en volume financier. Ainsi, la chaîne a signalé qu'elle a limité à 0,52 % de son volume de production le recours à des moyens internes de production. En effet, sur les 467,321 MF qu'ont représenté ses dépenses de production, la production interne n'a coûté que 2,44 MF.

Coproductions avec Arte et les sociétés nationales de programme

Article 19

En 2000, la chaîne a coproduit avec La Sept/Arte 5 heures 38 minutes de programmes pour un investissement de 8,20 MF (contre 36 heures 45 minutes pour un investissement de 8,58 MF en 1999).

Elle a coproduit avec France 2 essentiellement des documentaires parmi lesquels figurent les œuvres suivantes: *Au-delà d'Angkor*, *Des Filles en or*, *Les Poux*, *Robert Carsen*, *Les Termites kamikases*, *Trafics*, *Ultima Patagonia*. Ces coproductions représentent un volume horaire de 6 heures 56 minutes pour un investissement de 15,16 MF.

Avec France 3, la chaîne a coproduit les documentaires suivants : *Shigeru Bar : architecte de l'urgence*, *Bal sup*, *Keiko l'appel du large* et *Méditerranée, les requins rodent* pour un volume horaire de 42 heures 54 minutes et un investissement s'élevant à 2,459 MF.

Coproductions avec des partenaires d'Etats membres de l'Union Européenne

Article 19

La Cinquième a plus que doublé ses investissements dans les coproductions avec des partenaires européens en investissant 43,259 MF en 2000 contre 20,95 MF en 1999.

Relations avec les producteurs audiovisuels

Article 19

Conformément à cet article, la société doit veiller à ce que les contrats qu'elle signe avec les producteurs soient signés avant la mise en production. En 2000, le Conseil a noté que sur 156 déclarations, 7 contrats ont fait l'objet d'une signature après le tournage du programme.

6. Œuvres cinématographiques



DIFFUSION

En 2000, La Cinquième a diffusé **51** films de long métrage (cf. annexe 4).
Tous ces films étaient d'origine européenne et 50 d'entre eux étaient d'expression originale française.

Origine des films diffusés

	2000	<i>1999</i>
Films d'expression originale française	98 %	<i>98 %</i>
Films européens	100 %	<i>98 %</i>

N'ayant, cette année encore, pas diffusé plus de 52 films dans l'année, la chaîne n'est pas assujettie à l'obligation de coproduction d'œuvres cinématographiques.

7. Emissions d'accès au savoir et à la connaissance

**Emissions consacrées au travail,
à l'emploi et à la formation
professionnelle**

EMISSIONS D'ACCES AU SAVOIR ET A LA CONNAISSANCE

Article 12

Emissions d'accès au savoir

La Cinquième propose de nombreuses émissions à caractère éducatif sur des sujets variés (sciences exactes, sciences humaines, histoire des religions, littérature, philosophie...).

L'ensemble de ces émissions a représenté un volume horaire global de **1 290 heures 43 minutes**, soit 22,1 % des programmes, réparties comme suit :

	2000	<i>Rappel 1999</i>
MAGAZINES ET DOCUMENTAIRES	1 252h 29	1 342h 26
FICTION TELEVISUELLE	19h 35	10h 25
DIVERTISSEMENT	18h 28	
ELEMENTS DE PROGRAMME	0h 11	
TOTAL	1 290h43	<i>1 352h51</i>

Les magazines et des documentaires représentent à eux seuls 97 % de ces émissions mais subissent une baisse de 6,7 % correspondant à 90 heures en moins. Ils peuvent être de formats variés : émissions de 13 minutes, documentaires de 26 minutes, documentaires de 52 minutes, magazines...

Les Ecrans du Savoir, case de programmation des émissions pédagogiques élaborées en partenariat avec le CNDP, sont diffusés le matin, en semaine et le samedi. En 2000, La Cinquième déclare avoir coproduit avec le CNDP 25 heures 21 minutes de programmes, la plupart sous un format de 13 minutes. Un présentateur en plateau assure la liaison entre les émissions et anime l'antenne en recevant un invité (cinéaste, artiste, écrivain, chercheur, universitaire ...).

Pour alimenter *Les Ecrans du Savoir*, la chaîne a produit en 2000 de nouvelles séries sur des domaines variés comme *Accro* (éducation à la santé : les drogues), *Des hommes et des bêtes* (éthologie), *Ciel ma géo* et *Pierre qui roule* (géographie), *Sous toutes les coutures* (histoire du vêtement), *A toute épreuve* (sport), *Vers l'autre rive*, *Bon appétit les enfants* (découverte d'autres cultures) ...

Article 16

Emissions de découverte et documentaires permettant une approche large pluridisciplinaire de la connaissance

Les magazines et documentaires : thèmes

Arts	598h 54	13,7 %
Sciences	1 998h 35	45,6 %
Vie moderne et économique⁽¹⁾	1 005h 52	22,9 %
Société	458h 50	10,4 %
Autres⁽²⁾	325h 00	7,4 %
Ensemble	4 387h 13	100 %

La chaîne aborde des sujets rarement présents à la télévision : la philosophie, la psychanalyse (*Les Mots de la Psychanalyse*), l'économie (*Les Mots de l'économie*), le décryptage des images (*Arrêt sur Images*), le droit (*Les Mots du droit*, *Chroniques de la Justice ordinaire*) ...

A travers ces programmes, La Cinquième cherche également à proposer un prolongement aux événements qui se déroulent au cours de l'année.

⁽¹⁾ Cette rubrique recouvre des magazines et documentaires comme *Correspondance pour l'Europe*, *Enquête sur la France*, *Modes de vie modes d'emploi*.

⁽²⁾ La rubrique "autres" est composée de cours de langue (*Victor*, *Cousin Williams*) et de séries documentaires composites abordant plusieurs des thèmes ci-dessus.

Ainsi, à l'occasion :

- du Salon de l'Agriculture, la chaîne a diffusé une série documentaire de 10 épisodes de 26 minutes intitulée *Terroirs et cours de ferme* ;
- du Salon du Livre, une série, *Lire le Portugal*, fait découvrir les auteurs portugais ;
- de l'exposition *Liberté à la Une* au Palais Brongniart à Paris, la série *La Une du Jour* fait découvrir le processus qui amène à la conception de la Une d'un journal, etc ...

Les magazines et documentaires de connaissance scientifique occupent une place importante dans les programmes de la chaîne (représentant 45,6 % de l'ensemble de la rubrique magazines et documentaires). Au sein de ceux-ci, les émissions traitant de sciences humaines (principalement histoire, géographie et ethnographie) sont prépondérantes. Les sciences de la nature et les sciences exactes et techniques ont également une réelle importance.

En 2000, une opération permettant de dresser un état des lieux de la France à l'orée du nouveau millénaire a été diffusée tout au long de l'année. Cinq après-midi "spéciales" ont été proposées, alternant reportages et plateaux, consacrées chacune à une ville française :

- le 18 mars, Lyon
- le 20 mai, Dunkerque
- le 8 juillet, Strasbourg
- le 9 septembre, Saumur
- et le 18 novembre, Montpellier

Un documentaire de 52 minutes, *Enquête sur la France*, centré sur la construction de la nation a été diffusé le 12 mars dans *Le Sens de l'Histoire*. Enfin, 200 modules d'une durée de 2 min 25, présentant des interviews de différentes personnes sur ce thème et intitulés *C'est quoi la France*, ont été proposés en fin de journée.

Les Amphis de La Cinquième, diffusés à 5h 30, sont proposés depuis 1996 en partenariat avec le ministère de l'Education nationale, ITEM-sup, le GEMME et Vidéoscop-Université de Nancy II. La chaîne a ainsi diffusé des séries de conférences dans des domaines aussi variés que la littérature, l'histoire, le droit, les langues étrangères, les mathématiques ou la physique mais aussi

des vidéocours d'économie et de gestion, de sociologie, d'astronomie ou d'électronique ...

Par ailleurs, de nombreuses émissions diffusées en dehors de ces cases horaires ont une réelle vocation éducative. Citons à titre d'exemple des séries documentaires comme *Un siècle de découvertes* ou encore les cours de langue *Victor* ou *Cousin William*.

Les magazines et documentaires à sujets scientifiques

Sciences humaines	808h 42	40,5 %
Sciences économiques⁽¹⁾	46h 42	2,3 %
Sciences exactes et techniques	332h 00	16,6 %
Sciences médicales	68h 45	3,4 %
Sciences de la nature	428h 38	21,5 %
Autres	313h 48	15,7 %
Ensemble	1 998h 35	100 %

Les magazines et documentaires abordant les thèmes scientifiques ont progressé de 13 % entre 1999 et 2000, passant sur cette période de 1 762 heures à 1 998 heures 35 minutes.

Cette progression a tout particulièrement bénéficié aux sciences humaines qui ont fait l'objet de 274 heures de diffusion supplémentaires entre 1999 et 2000 et dont la part, au sein des documentaires et magazines scientifiques, a augmenté sur cette période de 10 points pour en représenter désormais 40,5 %.

A contrario, les sciences exactes et techniques connaissent un net repli, leur volume horaire ayant diminué de 16 % (soit 64 heures en moins).

⁽¹⁾ Ce thème recouvre des documentaires et magazines comme *Econoclaste*, *Les mots de l'Economie* ou encore *A l'usine pour le plaisir*.

Alors qu'en 1999, un certain équilibre était respecté entre les trois grandes catégories de documentaires scientifiques proposées par la chaîne, à savoir les sciences humaines, les sciences exactes et techniques et les sciences de la nature, en 2000 on relève des distorsions plus importantes entre ces disciplines. 19 points séparent en effet la part représentée par les "sciences humaines" et celle des sciences de la nature qui figurent toutefois à la seconde place des sujets scientifiques traités par La Cinquième.

*

* *

Le conseil d'administration de la chaîne doit fixer en début d'exercice un volume minimum pour les magazines et documentaires. Il a été consulté sur les engagements de production lors de la présentation du budget, le 24 février 2000. La chaîne a répondu en termes d'engagements financiers, en déclarant que 348,3 MF ont été attribués aux magazines et documentaires.

EMISSIONS CONSACREES AU TRAVAIL, A L'EMPLOI ET A LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Article 13

Emissions consacrées au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle

La Cinquième accorde une place significative aux émissions consacrées au monde du travail. Ces émissions sont toujours conçues de manière à privilégier les conseils pratiques et les informations concrètes sur le secteur abordé.

En 2000, la chaîne a programmé une case emploi de 16h à 16h30 les lundi, mardi, jeudi et vendredi qui a donné lieu à la diffusion de séries documentaires décryptant le monde du travail (par exemple, *Motivées*, *Motivés*, *A la recherche du nouvel homme des casernes*, *Le Cadre dans tous ses états ...*).

Un des thèmes de *La Cinquième Rencontre* est en outre consacré au travail et à l'économie (le lundi). Cette émission est composée d'un documentaire de 52 minutes suivi d'un débat en plateau entre une présentatrice et une personnalité impliquée dans le thème abordé.

Enfin, le samedi de 11h à 12h, la chaîne diffuse deux magazines de 26 minutes : *Econoclaste* et *TAF*.

En 2000, les émissions traitant spécifiquement des métiers et activités professionnelles représentent 184 heures 29 minutes et celles traitant d'économie 46 heures 42 minutes. Ces émissions très spécifiques représentent 3,9 % des programmes de la chaîne. On note qu'elles marquent un net repli (-14,3 %) puisqu'elles atteignaient 269 heures 41 minutes en 1999 contre 231 heures 11 minutes en 2000.

Ce sont les émissions consacrées aux métiers et activités professionnelles qui ont été affectées, alors que celles traitant d'économie sont restées quasiment

stables. En deux ans, les émissions traitant des métiers ont diminué de près d'un tiers passant de 268 heures 44 en 1998 à 184 heures 29 en 2000.

8. Programmes destinés à la jeunesse

Article 15

**Programmes destinés aux
enfants et aux adolescents**

Les émissions spécifiquement destinées aux enfants et adolescents représentent en 2000, 910 heures 29 minutes réparties comme suit :

Programmes spécifiques pour la jeunesse

INFORMATION	1h 09 0,1 %
MAGAZINES ET DOCUMENTAIRES	290h 33 31,9 %
FICTION TÉLÉVISUELLE	542h 47 59,6 %
COURTS METRAGES D'ANIMATION	40h 57 4,5 %
DIVERTISSEMENTS, MUSIQUE, SPECTACLES ⁽¹⁾	0h 50 0,1 %
ELEMENTS DE PROGRAMMES (liaisons interprogrammes)	34h 13 3,8%
ENSEMBLE	910h 29 100%

Ces émissions spécifiquement destinées aux enfants et adolescents représentent 15,6 % des programmes de la chaîne. Par rapport à l'année précédente, leur volume accuse une baisse nette (-20,4 %). Il est vrai qu'un grand nombre de magazines et de documentaires diffusés au sein de la case *Les Ecrans du Savoir* réservés aux émissions pédagogiques, bien que n'étant pas au sens strict spécifiquement destinés aux enfants et aux adolescents, leur sont parfaitement accessibles et profitables.

⁽¹⁾ Une seule émission figure en 2000 dans cette catégorie. Il s'agit du conte musical d'Henri Dès, *Le Père Noël était en avance*, diffusé le 17 décembre 2000.

Thèmes des magazines et documentaires pour la jeunesse

ARTS	79h 38 27,4 %
SCIENCES ET CONNAISSANCES	60h 42 20,9 %
VIE MODERNE ET ECONOMIQUE	64h 57 22,4 %
AUTRES ⁽¹⁾	85h 16 29,3 %
ENSEMBLE	290h 33 100%

Fiction télévisuelle pour la jeunesse

SERIE/FEUILLETON	43h 13 8 %
ANIMATION	496h 59 91,6 %
EMISSIONS SCENARISEES POUR LA JEUNESSE	2h 35 0,4 %
ENSEMBLE	542h 47 100 %

La Cinquième cherche à s'adresser aux différentes tranches d'âge : *En juin ça sera bien* (le mercredi après-midi) est un magazine destiné aux 12-25 ans qui aborde tant la musique, le cinéma, la mode que le multimédia.

Debout les zouzous est, depuis septembre 2000, une case matinale destinée aux 2-6 ans. D'une durée d'une heure, elle propose des séries au contenu plutôt éducatif et centré sur la socialisation du jeune enfant : *Rolie Polie Olie* (sur les aspects relationnels de la vie quotidienne de la famille), *Les Wombles* (sur l'écologie), *Bamboubabulle* (sur la technologie), etc ...

⁽¹⁾ Emissions composites traitant plusieurs thèmes

9. Obligations spécifiques



Article 14

**Emissions destinées à
apporter des réponses
aux interrogations du
public sur la vie sociale**

La Cinquième propose de nombreuses émissions de service ainsi que de nombreuses émissions d'éducation et de prévention dans les domaines économique et social (*Econoclaste, TAF, Eco et compagnie Europe*), dans le domaine de la santé (*Le Journal de la Santé, Le Magazine de la Santé*), ainsi que des émissions sur la vie civique et la connaissance des institutions, certaines étant spécifiquement destinées au public jeune (*Le Parlement des enfants*).

Toutes ces émissions s'attachent à donner des informations pratiques sur les sujets abordés, informations relayées sur les sites internet et minitel de la chaîne.

Il en est de même pour les émissions qui visent à lutter contre l'exclusion comme *L'œil et la main*, destinée à des téléspectateurs sourds et malentendants ou *A vous de voir* qui s'adresse aux mal et non voyants.

Enfin, l'émission *La Cinquième Rencontre* vise elle aussi à apporter des réponses aux interrogations du public sur la vie sociale. Diffusée les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14h40 à 16h, elle est composée d'un documentaire de 52 minutes suivi d'une discussion en plateau avec un invité particulièrement concerné et impliqué dans le thème de l'émission.

Le lundi est consacré au monde du travail et à l'économie (y ont été diffusés des documentaires comme *Au guichet des allocs, Le Cadre dans tous ses états, Le candidat et le recruteur, Les Risques du métier*), le mardi aux sujets de justice et de société (*Chronique de la justice ordinaire, Entre espoir et parler, Paris crack urgence ...*), le jeudi à la science, aux questions d'environnement ou de santé (*Acariens cannibales, Cette mémoire qui se tait, Les Débris spatiaux une nouvelle menace, Si petits ...*) et le vendredi à la famille et à l'école (*Ados amours et confidences, Les Derniers Jours du bac, Un samedi sur deux...*).

SOUS-TITRAGE DES EMISSIONS POUR LES SOURDS ET MALENTENDANTS

Article 7

Programmes adaptés aux personnes sourdes et malentendantes

Le Conseil d'administration n'a pas, cette année encore, fixé de volume horaire minimum de programmes sous-titrés à destination des sourds et malentendants, contrairement à l'obligation inscrite dans le cahier des missions et des charges.

Hormis l'émission *L'œil et la main*, La Cinquième ne sous-titre à destination des sourds et malentendants aucun de ses programmes. En septembre 2000, la formule de l'émission a changé. Jusqu'alors émission de plateau, chaque émission se présente dorénavant comme un reportage consacré à un thème particulier (par exemple les sourds face à la retraite et à la vieillesse) réalisé par un animateur sourd s'exprimant en langue des signes. Doublée en voix *off*, l'émission est sous-titrée à la fois par le système ceefax et en mode incrust à l'écran.

Volume horaire de programmes sous-titrés ⁽¹⁾

	2000	Rappel 1999
Sous-titrage Ceefax	15h 44	12h 46

Par ailleurs, on notera que La Cinquième est la seule chaîne à diffuser un programme à destination des malvoyants : *A vous de voir* (émission mensuelle d'une durée de 26 minutes). Cette émission est sous-titrée pour les sourds et malentendants depuis le 5 février 2000.

Enfin, la chaîne propose un jeu accessible à tous, y compris les populations sourdes et malentendantes ou non et mal voyantes : *100 % Question*. Ce jeu de culture générale met en scène trois candidats chargés de répondre à des questions à choix multiples. L'animateur n'est pas visible à l'écran mais

⁽¹⁾ Les cours de langues étrangères (*Victor...*) sous-titrés en mode incrust à l'écran dans la langue étudiée ne sont pas pris en compte.

présent en voix *off* et les questions de même que les réponses sont à la fois inscrites à l'écran et énoncées clairement par celui-ci.

RELATIONS AVEC LES TELESPECTATEURS ET RELAIS DES PROGRAMMES

Article 17

Informations pratiques et références

Promotion et diffusion des services qui complètent les programmes

Les programmes de La Cinquième dans leur ensemble, et tout particulièrement les émissions consacrées au monde du travail, s'attachent à proposer des informations pratiques sur les sujets traités.

Des émissions comme *La Cinquième rencontre*, *Les Amphis de La Cinquième*, *Ripostes*, *Taf* ... sont systématiquement enrichies d'informations complémentaires : adresses utiles, références bibliographiques, etc.

La plupart de ces informations sont reprises sur le serveur télématique de La Cinquième (3615 La Cinquième), sur le service Audiotel et sur le serveur internet (<http://www.la-cinquieme.fr>). Sur ce dernier, outre des informations et des forums, La Cinquième propose une boutique en ligne où ses produits dérivés (vidéo, cédérom ...) sont accessibles par paiement sécurisé.

La Cinquième, par le biais de sa filiale La Cinquième Développement, propose des produits dérivés de ses programmes sous forme de vidéocassettes (séries documentaires, œuvres d'animation), de cédéroms ou de livres, mais également de DVD.

L'intégration de La Cinquième dans le groupe France Télévision a conduit à transférer cette activité spécifique au sein de la filiale spécialisée du groupe à la fin de l'année.

- **Banque de Programmes et de Services (BPS)**

Conformément aux missions qui lui ont été confiées, La Cinquième a créé la Banque de Programmes et de Services , premier service public de télévision à la demande, destiné à offrir aux acteurs des secteurs éducatifs, socio-économiques et culturels (circuit institutionnel), un catalogue de contenus de référence.

Après une expérimentation d'un an sur environ 500 établissements pilotes permettant d'évaluer sa technologie et de valider ses usages, la BPS est entrée en phase d'exploitation commerciale le 1^{er} janvier 2000.

Des difficultés avec le prestataire technique de la BPS ont conduit au blocage du service dès juillet 2000. La nouvelle direction de La Cinquième s'est attachée, dès son arrivée, à résoudre cette situation et a maintenu la distribution des programmes, à titre transitoire et avec le soutien des producteurs, par envoi de vidéocassettes et de cédéroms, ce qui a permis de porter à plus de 2 000 le nombre de programmes distribués sur l'année.

Par ailleurs, le coût encore élevé des équipements de réception du service pour ses utilisateurs et le faible développement des infrastructures à haut débit ont conduit la nouvelle direction de La Cinquième à s'interroger sur la capacité du projet à trouver, dans sa définition actuelle, son équilibre d'exploitation.

C'est pourquoi, La Cinquième a décidé de réétudier le potentiel du projet BPS et revoir ses modalités d'exploitation. Elle a pour objectif de proposer, pour la rentrée 2001, un service plus adapté aux contraintes et aux besoins de ses utilisateurs dans des conditions économiques et techniques qui lui assurent un développement pérenne et qui répond aux attentes des collectivités territoriales avec lesquelles la chaîne a développé de nombreux partenariats.

- **Communication des programmes aux professionnels**

Par ailleurs, la société communique ses programmes aux professionnels grâce à un magazine hebdomadaire, publié trois semaines à l'avance, qui

développe le contenu détaillé des émissions de la chaîne. La Cinquième s'attache à ne modifier sa programmation que dans des circonstances particulières : problèmes techniques, problèmes juridiques, événements exceptionnels liés à l'actualité (en 2000, des déprogrammations ont ainsi eu lieu pour rendre hommage à Frédéric Dard, le 10 juin, ou à Louis Leprince Ringuet, le 30 décembre). A ces occasions, La Cinquième communique aux quotidiens ces déprogrammations.

LANGUE FRANÇAISE

Article 4

Connaissance, promotion et illustration de la langue française

La Cinquième contribue à la promotion et à l'illustration de la langue française à travers des émissions régulières consacrées à la littérature française.

La langue employée par les personnes présentes à l'antenne est toujours d'une grande tenue.

GRANDE CAUSE

Article 8

**Messages de la grande
cause nationale
Minimum : 12 messages**

En 2000, le Premier ministre a agréé une campagne de grande cause nationale, *La sécurité sur la route*, entreprise par 13 associations regroupées autour de la Prévention routière.

A ce titre, La Cinquième déclare avoir diffusé 45 messages de la sécurité routière du 29 juin au 16 juillet.

Elle déclare également avoir diffusé hors du cadre de ses écrans publicitaires les messages de :

- la semaine pour l'emploi des handicapés (23 messages du 11 au 24 novembre) ;
- la banque alimentaire (12 messages du 22 au 25 novembre).

Par ailleurs, elle déclare avoir diffusé, dans le cadre de ses écrans publicitaires, des messages de :

- SOS enfants sans frontières
- SIDA info service
- Reporters sans frontières
- Les droits de l'enfant pour Le Plan International de France
- Arc Atlantique Sig pour La Maison de France
- La Ligue contre le cancer
- Handicap International
- Fondation Raoul Follereau, la journée des lépreux
- Exclusion des enfants pour la Fondation de France
- Banques alimentaires pour La Fédération française des Banques
- Croix Rouge française
- Comité français pour l'UNICEF.

RELATIONS AVEC LES AUTRES ORGANISMES

◆ Ministères

Article 27

Collaboration avec les acteurs institutionnels

La Cinquième n'a pas conclu de conventions avec d'autres ministères que le Ministère du Travail. Avec celui-ci, la convention du 7 avril 1995 a été conclue pour une durée de trois ans, prolongée par avenant signé en 1998 jusqu'en avril 2001.

Des ministères participent ponctuellement à des productions de la chaîne : ministère de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (par exemple pour *L'Education en question, Vive la République*), ministère de l'Emploi et de la Solidarité (*A vous de voir ...*), ministère de la Culture, ministère des Affaires étrangères, ministère de la Justice, ministère de la Recherche (*L'Homme de Kennewick, Ciel ma géo*).

◆ Autres chaînes

Article 28

Echange de bandes annonces avec les sociétés nationales de programme

Les échanges de bandes annonces entre La Cinquième, La Sept/Arte et les sociétés nationales de programmes France 2 et France 3 ont été fixées par courrier comme suit.

La Cinquième déclare diffuser par semaine sur son antenne :

- 3 bandes annonces de France 2,
- 4 bandes annonces de France 3,
- 6 bandes annonces d'Arte.

Réciproquement ces chaînes diffusent des bandes annonces des programmes de La Cinquième :

- sur France 2, 4 bandes annonces par semaine,
- sur France 3, 5 bandes annonces par semaine,
- sur Arte, 6 bandes annonces par semaine.

Article 29

Relations avec RFO

La chaîne déclare que 2 216 heures 36 minutes de programmes issus de La Cinquième ont été diffusées sur le réseau de RFO.

Bien que n'ayant pas d'obligation en la matière, la chaîne a coproduit avec RFO 7 heures 48 minutes de programmes, représentant un investissement de 1 390 000 F hors taxes.

Article 34

**Relation avec les
organismes chargés de la
distribution culturelle
internationale**

Sur la base de la convention générale conclue le 10 juillet 1995, La Cinquième met à la disposition des organismes chargés de la distribution culturelle les programmes qu'ils demandent.

En 2000, CFI a diffusé de nombreux programmes de La Cinquième comme *Cinq sur cinq*, *Mon héros préféré*, *Net + ultra*, *Le Journal de la Santé*, *Arrêt sur images*, *Va Savoir*, *Histoire de comprendre*.

La Cinquième déclare que le volume horaire annuel correspondant s'élève à 186 heures 30 minutes.

Article 35

Relations avec TV5

La Cinquième met à la disposition de TV5 les programmes que celle-ci lui demande.

La Cinquième déclare qu'en 2000, 141 heures de programmes issus de la chaîne ont été diffusées par TV5 (*De cause à effet, Fête des bébés, Physique en forme, Silence ça pousse, 100% Questions ...*).

◆ Autres organismes

Article 32

Relations avec l'INA

Après la convention conclue le 28 juin 1995 et portant sur les années 1995 et 1996 (deux avenants signés en 1996 et 1997), un nouveau contrat concernant les tarifs de cessions d'œuvres ou d'extraits d'œuvres a été signé pour 1998.

Sur la base de ce dernier contrat, se poursuivent les relations entre l'INA et La Cinquième.

Articles 30 et 31

Relations avec TDF

A la suite de l'intégration de La Cinquième dans la holding France télévision, France télévision a repris la responsabilité des négociations directes avec TDF. La Cinquième précise que dans le cadre du protocole d'accord, signé le 10 août 1998, les relations avec TDF se sont organisées autour de quatre axes :

1. Le suivi du programme de mise en service des émetteurs commandés dans le cadre du protocole d'accord avec TDF (le réseau de diffusion s'est ainsi enrichi de 44 nouveaux émetteurs secondaires). Au 1^{er} janvier 2001, le réseau de diffusion comportait 958 émetteurs. En juin 2001, le réseau exploité par TDF sur le cinquième réseau recensait 1000 émetteurs plus une centaine payés par les collectivités locales dont 783 sont équipés de

réception satellitaire Télécom 2C et rediffusent directement ce signal. 317 réémetteurs utilisent le signal de La Cinquième déjà diffusé par certains émetteurs compris dans les 783 précédents.

2. La finalisation des plans départementaux (les deux derniers plans départementaux figurant au protocole d'accord ont été validés par la signature des conventions tripartites entre TDF, La Cinquième-Arte et les collectivités locales;
3. Les services associés et la qualité de service : validation de 135 émetteurs qui diffusaient le NICAM ; changement du satellite Télécom 2B arrivant en fin de vie au profit d'un autre satellite pour assurer la diffusion vers les émetteurs ; mise en place d'un système de contrôle de conformité des signaux transmis vers les téléspectateurs; participation de La Cinquième à l'enquête diligentée par TDF concernant l'étude annuelle de la "satisfaction client".
4. La diffusion numérique terrestre : les contacts entre La Cinquième, Arte France et TDF dans le cadre du projet de développement de la diffusion numérique hertzienne se sont poursuivis en 2000, en particulier en ce qui concerne l'expérimentation sur la plate-forme Bretagne ; la diffusion du multiplex Arte France-La Cinquième pendant une période de 3 mois comprise entre le 8 septembre 2000 et le 7 décembre 2000 a été effectuée conformément au protocole de "Diffusion numérique".

Article 10

Sociétés d'auteurs

La Cinquième déclare fournir régulièrement, sur support informatique, les documents d'information nécessaires à la répartition auprès des ayant-droits des droits d'auteurs afférents à la diffusion.

10. Publicité et parrainage



PUBLICITE

Décret n° 92-280

Article 9

Publicité clandestine

L'article 9 du décret du 27 mars 1992 interdit la publicité clandestine qui est définie comme étant « *la présentation verbale ou visuelle de marchandises, de services, du nom, de la marque ou des activités d'un producteur de marchandises ou d'un prestataire de services dans des programmes, lorsque cette présentation est faite dans un but publicitaire* ».

Le Conseil a constaté sur l'antenne de certains services de télévision hertzienne la diffusion hors écrans publicitaires des messages assurant une promotion appuyée de leur site Internet.

Par une lettre circulaire du 10 mars, il a informé les diffuseurs, dont La Cinquième, que les références aux sites Internet ou aux serveurs minitel, pour ne pas risquer de contrevenir aux dispositions du décret n°92-280 du 27 mars 1992 et en particulier à son article 9, ne pouvaient se faire hors écrans que de « *façon ponctuelle et discrète (...) dès lors que cette information s'inscrit dans le prolongement [des] programmes* ». Il importe que les diffuseurs introduisent ces modules, aisément assimilables à des messages publicitaires, au sein d'écrans spécialisés, sous peine de méconnaître la réglementation publicitaire, en particulier la prohibition de la publicité clandestine (cf. annexe 5).

Or, le Conseil a relevé en juin la diffusion, hors écrans publicitaires, sous la forme de bandes-annonces, de messages qui invitaient les téléspectateurs à se connecter au serveur minitel et au site Internet de la chaîne afin d'obtenir les corrigés du baccalauréat, ce qui ne peut être considéré comme un prolongement des programmes. La mise à disposition de ces données ne peut être considérée comme un « *prolongement du programme* », qui s'entend comme la fourniture d'informations sur le programme lui-même ou liées à celui-ci, mais bien comme un service commercial concurrent d'autres services ayant le même objet (cf. annexe 5).

Le Conseil a constaté par ailleurs que la promotion du cédérom de la nouvelle Encyclopædia Universalis a été effectuée dans *Le dessous des cartes* le 7 février, promotion qui aurait dû prendre place dans les écrans publicitaires comme aurait dû l'être celle effectuée dans l'après-midi du 12 mars en faveur de Radio-France, « *la radio multimédia, la radio en couleurs* » (cf. annexe 5).

Le magazine *Net plus ultra* du 7 février, qui avait pour thème le commerce électronique, a quant à lui été l'occasion de faire la promotion du site web de l'enseigne Tati et des magasins traditionnels de celle-ci (cf. annexe 5).

Par ailleurs, La Cinquième a interrogé le Conseil sur les conditions de présentation à l'antenne de "produits dérivés" de ses programmes. L'article 17 du cahier des missions et des charges de la société énonce en effet que celle-ci assure la promotion et la diffusion des services et des produits qui complètent ses programmes télévisés. Il autorise donc la promotion hors écran publicitaire de produits tels que l'enregistrement d'une émission en vidéocassette ou en DVD ou le développement, sur un autre support, du contenu de l'émission à une double condition : que ces produits complètent un programme de la chaîne et qu'ils correspondent à la mission de La Cinquième, télévision du savoir, de la formation et de l'emploi (cf. annexe 5).

Décret 95-71

Article 22

Les émissions de La Cinquième ne sont pas interrompues par des coupures publicitaires.

Article 23

La Cinquième déclare que le montant des recettes provenant du premier annonceur (Universal Music SA) de la chaîne représente 7,7 % des recettes perçues au titre de la publicité.

Article 24

Les tarifs publicitaires pour l'année 2000 ont été rendus publics aux dates suivantes :

- le 27 octobre 1999 pour la période de janvier à avril 2000
- le 1^{er} février 2000 pour la période de mai à juin
- le 11 avril pour la période de juillet à août
- le 10 mai pour la période de septembre à décembre.

Article 25

**Maximum autorisé :
4 minutes par heure
d'antenne en moyenne**

Sur l'ensemble de l'année 2000, la chaîne déclare avoir diffusé **180 heures 24 minutes 27 secondes** de messages publicitaires (volume en très légère hausse par rapport à l'année précédente).

Elle a donc respecté le temps maximum consacré à la diffusion de messages publicitaires par heure d'antenne en moyenne dans l'année fixé à quatre minutes.

Elle déclare également une durée moyenne des écrans publicitaires de 58 secondes.

Temps consacré à la diffusion de messages publicitaires pour une heure donnée

Elle a également veillé à respecter le temps maximum consacré à la diffusion de messages publicitaires pour une heure donnée.

PARRAINAGE

Décret n°92-280 du 27 mars 1992

Article 18-III alinéa 3

En novembre, dans le jeu *Légal pas légal*, des lots ont été remis par des sociétés qui n'étaient pas parrains de l'émission (cf. annexe 5).

Décret n° 92-280

Les émissions suivantes ont été parrainées par les groupes suivants :

<i>Le Journal de la Santé</i>	Havas numérique (Artmedica)
<i>Droits d'auteurs</i>	Chèque Lire
<i>Fête des bébés</i>	Danone/Aubert/Blédina
<i>Le Monde des animaux</i>	Toyota
<i>L'enjeu olympique</i>	Doublet
<i>Des jeunes pour l'an 2000</i>	France Télécom
<i>En juin ça sera bien</i>	Coca-cola
<i>La météo</i>	Center parcs
<i>La minute qui fait déborder le siècle</i>	Fnac
<i>Silence ça pousse</i>	Barnier publications (Mon jardin, ma maison)/Or brun/ Realgarden
<i>Taf</i>	Job et Adverts
<i>La Cinquième rencontre</i>	Job et Adverts
<i>Série thématique (mardi, jeudi et vendredi)</i>	Job et Adverts

11. La Cinquième sur le satellite



La Cinquième a diffusé un programme spécifique sur le satellite entre 19 heures et 24 heures. Ce programme est composé d'une sélection d'émissions de la chaîne déjà diffusées sur le réseau hertzien. Il est repris par CanalSatellite depuis le 31 janvier 1998 et par TPS depuis le 16 février 1998.

**Structure des programmes diffusés sur le satellite
(déclaration de La Cinquième)**

Genre de programmes	Volume horaire
INFORMATION/EMISSIONS DE SERVICE	14h 55 0,8 %
MAGAZINES/DOCUMENTAIRES	1 402h 28 73,5 %
FICTION CINEMATOGRAPHIQUE	77h 50 4,1 %
FICTION TÉLÉVISUELLE	87h 01 4,5 %
DIVERTISSEMENT/MUSIQUE/SPECTACLE	121h 33 6,4 %
SPORT	--
AUTRES EMISSIONS	13h 59 0,7 %
ELEMENTS DE PROGRAMMES	189h 45 10 %
ENSEMBLE	1 907h 31 100 %

La chaîne déclare avoir diffusé 48 films qui étaient tous d'origine européenne et d'expression originale française.